

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
08 AVRIL 2024
18 heures

OBJET :

DCA 08/04/2024 N° 4
BUDGET CCAS : PRÉSENTATION ET VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 26 mars 2024 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 29 avril 2024

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 6 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Renée GUERIN - Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN à Patricia VILLA – Florence FOREST à Renée GUERIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Martine BESSEY à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

BUDGET CCAS : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil d'administration examine le projet du budget primitif élaboré avec l'aide de Madame MOUSSIÈRE, Conseillère aux Décideurs Locaux secteur Loire Nord.

Il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 21 797,61€
- En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 3 268,50€

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres votants, accepte le budget primitif 2024

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sylvie BAS

Publication en ligne le 29/04/2024

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640